

A quand le droit à la citoyenneté pour les immigrés du sud ?

Entretien avec Sami NAIR,

Ecart d'identité : Au moment du référendum sur le traité de Maastricht, comment voyez-vous la situation des immigrés et le problème de la citoyenneté ?

Sami NAIR : La construction européenne et le Traité de Maastricht ne règlent en aucune manière les problèmes liés à la présence des immigrés des pays du Sud et de l'Est en France. Pour l'instant, on n'a trouvé qu'une réponse policière à ces problèmes, à travers la construction d'un grand espace de contrôle, codifié dans les accords de Schengen.

Les problèmes concrets soulevés par l'intégration de millions de travailleurs provenant du Sud et de l'Est sont donc occultés. Plus grave encore, peut-être : les classes politiques de la communauté européenne ainsi que les représentants des médias, sont en train de fabriquer, pour les besoins de la cause - il s'agit bien sûr du référendum sur l'union économique et politique de l'Europe - une identité européenne dont les relents euro-centristes sont malheureusement trop évidentes.

Les douze ont passé entre eux des accords qui prévoient l'institution d'une citoyenneté européenne à la fois nécessaire et arbitraire. Nécessaire, dans la mesure où elle tend à reconnaître des droits aux citoyens des différents pays européens signataires du traité de Maastricht. Mais arbitraire, dans la mesure où elle exclut de fait non pas des populations extérieures à ce cercle des douze (ou des onze, si on ne compte pas le Danemark), mais bel et bien des populations intérieures à l'Europe d'aujourd'hui : je veux parler de ces millions de travailleurs immigrés provenant des pays du Sud, qui souvent vivent en Europe depuis plusieurs années, voire depuis des décennies, et auxquels on ne reconnaît pas le droit à la citoyenneté, simplement parce qu'ils n'ont pas la nationalité "européenne".

Je voudrais d'ailleurs attirer votre attention sur un paradoxe proprement inouï. Depuis bientôt dix ans, le mouvement de

défense des immigrés en France se bat pour le droit de vote aux élections locales. La droite a toujours été opposée à ce droit, au prétexte qu'il dénaturait l'identité constitutionnelle de la France. La gauche, et spécialement le Parti Socialiste, arguait au contraire de son acceptation du principe de ce droit de vote, mais levait les bras au ciel en expliquant qu'il faudrait pour cela une modification de la constitution, à laquelle le pays n'était "pas prêt". C'est ainsi que le vice rendait hommage à la vertu.

Subitement, en l'espace de quelques mois, on déclare que la constitution est amendable, on l'amende même, on introduit le principe du droit de vote pour les citoyens européens, en oubliant bien évidemment les années de plomb, les luttes antiracistes en France : rien donc pour les immigrés du Sud.

Le président de la république, qui avait toujours affirmé son attachement à ce droit, le réserve maintenant aux seuls Européens. Voilà de quoi méditer, pour tous ceux qui se sont faits des illusions sur le rapport entre la vérité et la politique.

Ecart d'identité : Vous dites dans votre livre "le Regard des Vainqueurs" qu'il y a moins un problème immigré qu'un problème français vis-à-vis de l'immigration. Pouvez-vous nous expliquer cette assertion ?

Sami NAIR : De la même manière qu'au début du siècle il n'y avait pas en France un problème juif dont l'affaire Dreyfus aurait été l'incarnation, mais bien un problème français vis-à-vis du peuple juif, de même aujourd'hui il n'y a pas un problème immigré mais un problème français vis-à-vis de l'immigration.

Les immigrés posent-ils des problèmes spécifiques en tant qu'immigrés ? De quelque manière qu'on aborde cette question, on s'apercevra que les "problèmes de l'immigration" sont d'abord ceux de la société française : problèmes des couches sociales défavorisées et marginalisées,

subissant de plein fouet les effets des transformations économiques, techniques et culturelles, etc ... S'il y a des causes qui conduisent à la marginalité, ce sont bien celles-là.

Or, depuis 30 ans, on fait tout pour territorialiser les immigrés, les parquer dans des espaces réservés, les jeter dans des banlieues aussi sinistres que malsaines. Et l'on s'étonne qu'il y ait des problèmes. En somme, on crée la marginalité immigrée, puis on la dénonce.

Elle devient même une marchandise politique que les partis politiques essaient de vendre en période électorale. Pourquoi peuvent-ils le faire si impunément ? Parce que les immigrés n'ont pas de droits, ou, si vous voulez, parce que l'Etat de droit que l'on proclame si fièrement en France ne s'applique pas à eux.

Il faut ajouter à cela — et c'est fondamental — le regard porté sur l'immigré. Ce regard est celui des gens qui n'acceptent pas fondamentalement l'égalité avec ces nouveaux citoyens. C'est le même regard que les colons portaient autrefois sur leurs sujets dans les sociétés coloniales, et celui que le petit blanc du Sud des Etats-Unis porte sur le travailleur noir. C'est le regard que celui qui a "réussi" porte sur celui qui ne réussit pas, en somme, c'est le regard des vainqueurs sur les perdants de notre société. C'est l'inégalité comme perspective, au sens pictural du terme.

J'ai essayé dans mon livre de traiter de tous ces problèmes, des raisons de cette problématisation de l'identité française, de la crise des institutions sociales et républicaines, du rapport séculaire entre le christianisme et l'islam, etc ... J'espère seulement que ce travail servira à ceux qui veulent bien, au delà des fantasmes de l'imaginaire, ouvrir leurs yeux sur la réalité ... ■

Propos recueillis par Jim COHEN

Sami NAIR est professeur de Sciences Politiques à l'Université de Paris VIII (Saint-Denis) et auteur du *Regard des Vainqueurs, les enjeux français de l'immigration*, ed. Grasset 1992.